



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-108

Séance du 20 décembre 2024

Date de convocation : 16/12/2024

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 6/17

Administrateurs votants : 8/17

L'an 2024, le 20 décembre à 09h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 6/17

Pouvoirs : 2/17

Excusés : 9/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, M. BRUN, Mme CABANNE, M. GARNAUD, M. MUSSARD et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme BLET, Mme WANNERROY, Mme DARIES, M. PIERRE, Mme BECARD, M. OREAL, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR et M. FLEISCH.

Tome 1 - N°24-108 - OBJET : Création de deux postes de service civique « solidarité seniors ».

Dans le cadre du projet « Bien-Vieillir à domicile » qui sera déployé dans le quartier des Bords de Loire, dès 2025, il est proposé de créer 2 postes de service civique.

En effet, le projet porté par le CCAS et ses partenaires a pour objet de déployer des actions spécifiques dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Bords de Loire pour permettre aux habitants de vivre plus longtemps dans leur domicile. Pour cela, plusieurs axes d'intervention ont été ciblés : l'adaptation de l'habitat, la prévention des chutes, la prévention en santé, le soutien des proches aidants et la lutte contre l'isolement. La particularité du projet est de proposer des interventions individuelles en parallèle des actions collectives, afin d'accompagner les personnes et de répondre à leurs besoins.

Ce projet a été élaboré en partenariat avec la Direction de la Cohésion sociale, Ligéris, Tours Habitat, l'association des Compagnons bâtisseurs, et l'association Courteline pour répondre à un appel à manifestation d'intérêt porté par la CNSA et l'Etat « Accompagnement au vieillissement dans les QPV ».

Pour mener à bien ce projet, l'intervention d'un binôme de services civiques solidarité seniors permettrait notamment d'approfondir l'action individuelle auprès des seniors du quartier, afin de lutter contre l'isolement et de les inciter à découvrir les dispositifs mis en place par le CCAS et ses partenaires. Leurs missions seront les suivantes :

- Réaliser du porte à porte auprès des habitants pour leur faire remplir un questionnaire sur leurs besoins en termes d'adaptation du logement (repérage des personnes isolées)
- Accompagner les Compagnons Bâtisseurs lors de leurs dépannages pédagogiques au domicile des seniors
- Réaliser des visites de courtoisie auprès des personnes isolées
- Accompagner les seniors aux ateliers organisés par le CCAS
- Aider à l'organisation d'évènements à destination des seniors
- Communiquer sur les actions mises en place (sur les marchés, etc.)

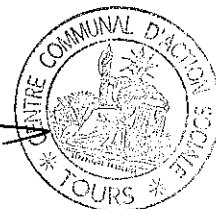
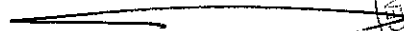
La durée de l'engagement est fixée pour une durée minimum de six mois (15 janvier au 15 juillet 2025) dans la limite d'un an en fonction des besoins.

L'engagement volontaire donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (montant net de 504.98 euros) et d'un soutien complémentaire pris en charge par la collectivité d'accueil de 114.85 euros pour un montant net total de 619.83 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident la création de deux services civiques et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la délibération, ainsi que tout document afférent permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI